



SUCOM France

Programme valable à partir du 01/01/2022

Formations dans les secteurs médico-social et sanitaire

Par des professionnels de terrain
Pour des Professionnels de terrain



La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivantes :

Actions de Formation



SITUATION GEOGRAPHIQUE

SUCOM France est basé en Haute Savoie à Cluses (74) :

- 45 minutes de l'aéroport internationale de Genève
- 5 minutes de la gare ferroviaire de Cluses
- à 10 minutes de la sortie d'autoroute A40
 - Sortie 19 en venant de Chamonix
 - Sortie 18 en venant d'Annecy/Genève/Paris)



SUCOM France est au 2ème étage (avec ascenseur adapté) du Panoramique à Cluses.

**1 Rue Maréchal Leclerc
74300 Cluses (Haute Savoie)**

Un grand parking se situe juste devant le bâtiment qui possède également une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

NOS LOCAUX

(Accessibles aux personnes en situation de handicap)

À CLUSES (au siège)

Nous disposons d'une grande salle de formation de 32m² pouvant recevoir 15 personnes. Dans cette salle nous avons :

- un rétro-projecteur
- un tableau blanc
- le wifi et un accès à la fibre
- 15 prises électriques (PC/smartphone/tablette)
- 3 poufs ergonomiques
- Des tables et des chaises confortables

Nos toilettes ainsi que tous nos locaux sont aux normes d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite).

En raison de la crise sanitaire actuelle nous nous sommes équipés d'un distributeur de gel hydroalcoolique sans contact.





Au PUY EN VELAIS

L'adresse de la formation est au
Cabinet de Psychomotricité Eliane Tauleigne
4 Rue Francisque Mandet
43000 Le Puy en Velay

Nous disposons d'une grande salle de formation
de 30m² pouvant recevoir jusqu'à 12 personnes
maximum. Dans cette salle nous avons :

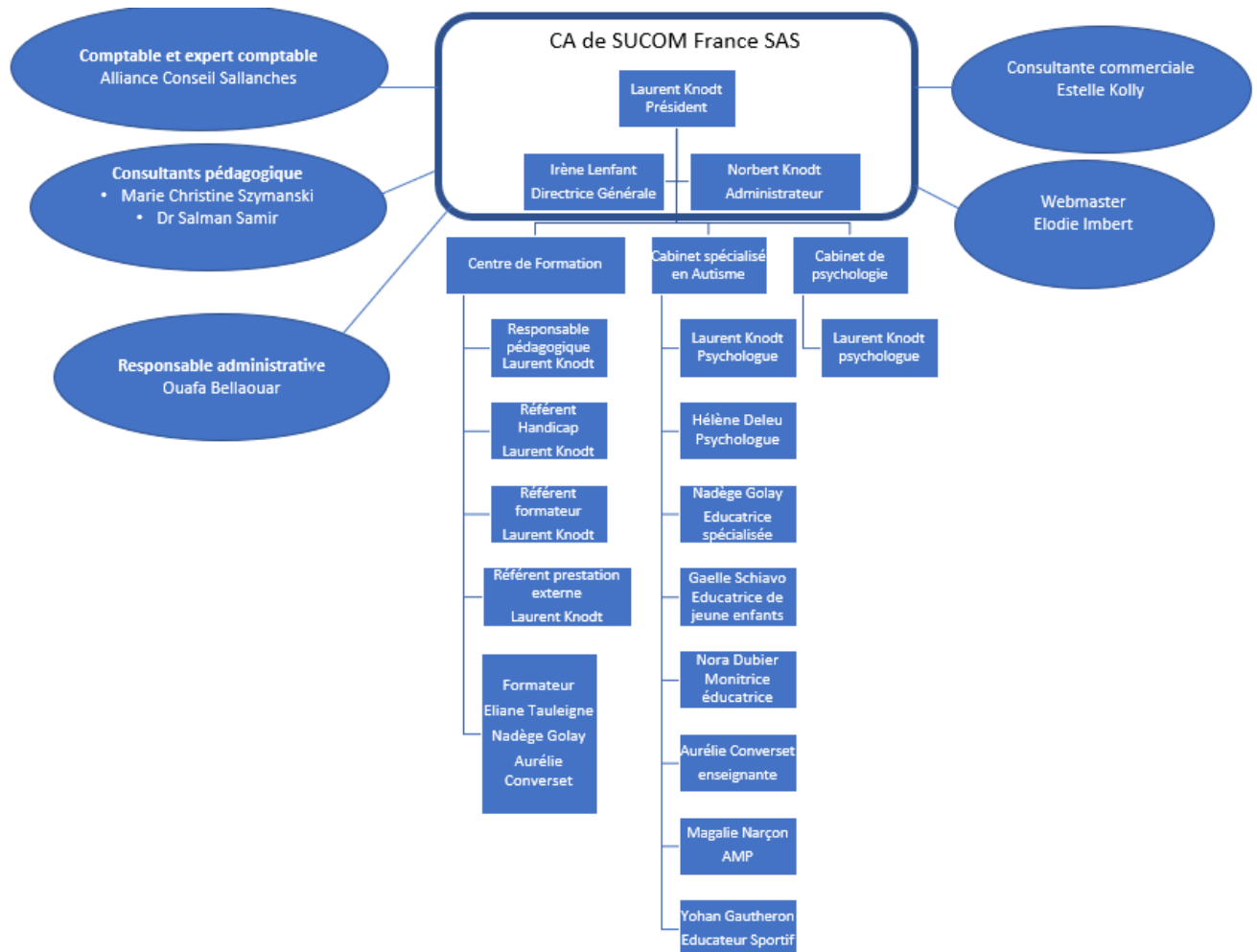
- un vidéo-projecteur
- un tableau blanc
- 1 pouf ergonomique
- La possibilité d'opacifier complètement la salle avec un double rideau opacifiant





SUCOM France est une Société par Action Simplifiée qui gère trois entités indépendantes bien qu'elles soient très liées entre elles

- Un Cabinet Spécialisé en Autisme
- Un Cabinet de Psychologie comportemental
- Un centre de Formation





Historique de SUCOM France

SUCOM France a vu le jour en Juillet 2017.
C'est une histoire peu banale qui mérite d'être racontée...

Laurent KNODT, son fondateur, psycho-éthologue de formation, a grandi dans un environnement Belge favorable au handicap mental et à la pratique du Snoezelen.

Il est l'aîné d'une fratrie de 5 enfants dont le plus jeune est atteint d'autisme sévère.
Il connaît donc bien le problème "de l'intérieur"!

Fort de son expérience familiale et de ses rencontres institutionnelles et humanitaires à travers le monde, il décide après 20 ans de salariat dont 13 ans à l'Ordre de Malte pendant lesquels il a créé la fondation de l'école Snoezelen, de fonder son propre centre de formation dédié.

SUCOM France a pour vocation la consultation individuelle thérapeutique et l'encadrement des personnes atteintes de TSA, de l'accompagnement au pré-diagnostic ainsi que la formation des équipes professionnelles et encadrantes des établissements médicaux-sociaux entre autres.

Ces formations sont dispensées pour la plupart dans nos locaux sur la commune de Cluses (département 74) où un plateau tout équipé est dédié.

Une salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 19 personnes pour vous former à l'Autisme et au Snoezelen.

Et pour finir un environnement unique en son genre, une salle modulable en salle Snoezelen où les ateliers attenants aux différentes formations peuvent être réalisés en situation réelle.

Si vous ne pouvez pas venir à SUCOM France alors SUCOM France se déplace chez vous pour des formations et des supervisions.

« On ne voit bien qu'avec le cœur »

Antoine de Saint Exupéry



REFERENT HANDICAP

Le Référént Handicap de SUCOM France est

Laurent Knodt, Psychologue comportementaliste
N° ADELI : 74 93 0781 5



En cas de situation de handicap, merci contacter le Référént Handicap. Il étudiera avec vous toutes les possibilités d'adaptation de la formation à vos besoins spécifiques.

En amont de la formation, le référent pourra :

- Informer et sensibiliser la personne en situation de handicap et son entourage (famille, tuteur...) sur les conditions d'intégration au sein du centre de formation SUCOM France et les possibilités de mises en œuvre d'aide à la compensation du handicap afin d'optimiser la participation à la formation.
- Communiquer, si nécessaire, sur les avantages du statut de travailleur handicapé et les démarches administratives à mettre en œuvre.
- Renseigner sur les circuits et modalités de financements en fonction des besoins éventuels de la personne en situation de handicap.

Pendant la formation, le référent pourra :

- Assurer l'accueil et le suivi de la personne en situation de handicap en continu au sein du centre de formation.
- Concilier la construction du parcours individualisé de la personne, les besoins de compensation de son handicap et les conséquences de la pathologie sur ses capacités d'apprentissage en mobilisant les partenaires, les prescripteurs...
- Veiller à assurer un accueil, un suivi et des activités adaptées à la situation de la personne au regard des éventuels préconisations émises par un médecin...

Après la formation, le référent pourra

- Préparer la fin et la suite du parcours avec les structures compétentes.
- Accompagner la personne en situation de handicap dans la mise en œuvre des acquis lors de la formation dans sa vie professionnelle

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous nous efforcerons toujours de trouver ensemble la meilleure solution pour que toute personne puissent suivre une de nos formation.



Siret : 831 098 447 00038
Immatriculation : 831 098 447 RCS Annecy
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740341874

Centre de Formation
Cabinet Spécialisé en Autisme
Cabinet de Psychologie

Ce qu'ils ont dit de nos formations

Marcy A. ★★★★★
"Formateur exceptionnel. Si vous souhaitez vous former à l'approche SNOEZELEN c'est avec SUCOM"

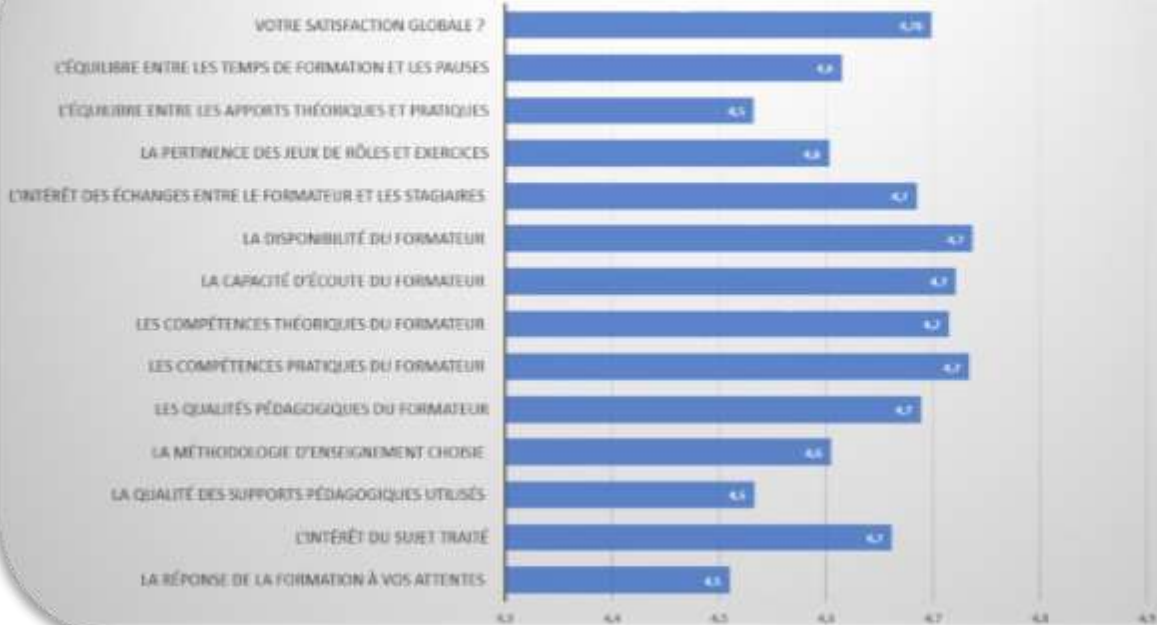
Fabienne D. ★★★★★
"Je recommande vivement Laurent, j'ai eu une excellent formation. Laurent est toujours à l'écoute et excellent formateur. Merci !"

Irene L. ★★★★★
"Extrêmement professionnel. formation adaptée aux personnes présentes. L'impression d'avoir réellement appris quelque chose pour mon évolution personnelle. Merci."

Sylvie P. ★★★★★
"J'ai connu Laurent sur mon lieu de travail. C'est lui qui m'a appris les bases de l'autisme grâce à ses formations. Une personne très compétente et très ouverte... Le top du top. Je conseille"

Yves D. ★★★★★
"J'ai eu l'occasion de suivre jadis une formation dispensée par Monsieur Knodt Laurent (Sucom France) et de laquelle je garde un excellent souvenir tant au niveau de la pertinence des propos tenus que de la gentillesse de l'intéressé. Je recommande vivement."

Evaluation de la satisfaction moyenne sur 3 années de fonctionnement. 597 stagiaires formés et 50 formations dispensées



4,70/5

597

100%

100%

12



Note de satisfaction des stagiaires depuis 3 ans
100% de formulaire retourné

stagiaires formés depuis la création de SUCOM France (le 1/06/2017)

100%
Nombre de stagiaires ayant suivi la formation dans sa totalité.

Taux de session maintenues

Moyenne de stagiaires par session



SUCOM France est un organisme dont les actions de formation ont été évaluées et jugées conformes aux exigences du référentiel et du programme de certification en vigueur à la date du 16/10/2020.

Qu'est ce que le Qualiopi ?

Le Qualiopi est le nom donné au Référentiel National Qualité (RNQ) qui trouve son origine dans la loi du 5 Septembre 2018. La certification Qualiopi est requise au 1er janvier 2021 pour bénéficier des fonds de la formation professionnelle. L'objectif de Qualiopi est d'apporter des précisions sur les modalités de mise en place d'une démarche Qualité en formation professionnelle basée sur un référentiel de certification qualité. Le Référentiel national qualité est organisé autour de 7 critères qualité :

1. Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
2. Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées





SUCOM France

Siret : 831 098 447 00038
Immatriculation : 831 098 447 RCS Annecy
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740341874

Contact :
+336 83 99 50 39
sucom.france@gmail.com
www.sucom-france.com

*Centre de Formation
Cabinet Spécialisé en Autisme
Cabinet de Psychologie*

Le(s) Formateurs



Laurent KNOTT

Je suis l'ainé d'une fratrie de 5 enfants dont le plus jeune est atteint d'autisme sévère avec une grande déficience mentale.

Je suis psychologue comportementaliste (Master 2 en sciences psychologique de l'Université de Liège, Belgique), diplômé universitaire en autisme et trouble envahissant du développement (Université de Toulouse-le-Mirail, France), diplômé universitaire en éthologie, attachement et systèmes familiaux (Université de Toulon-Var, France), spécialisé en psychiatrie adulte et psychopathologie (Universitat Autònoma de Barcelona, Espagne). Je suis formateur breveté à l'approche snoezelen de l'école belge depuis 15 ans

Je travaille dans le domaine de handicap sévère (autisme, polyhandicap...) depuis plus de 20 ans et je suis formé aux approches TEACCH, ABA, PECS ainsi qu'à l'ADOS... Après avoir côtoyé des personnes avec des troubles majeurs du comportement, je me suis de plus en plus spécialisé dans la gestion de l'agressivité et l'étude de celle-ci.

Je suis régulièrement appelé en missions humanitaires (Honduras, Maroc, Rwanda...) ce qui me permet aussi de découvrir le handicap sous d'autres cultures et avec d'autres problématiques.

Depuis plus de 15 ans, je m'investis dans la formation des professionnels pour l'amélioration de l'accompagnement des personnes vulnérables ainsi que dans l'accompagnement des personnes dépendantes et de leur entourage proche (mise en place de groupe de fratrie).

J'ai donné des formations pour : APASA España, Autisme Loire, Autisme Guadeloupe, Autisme Réunion, Autisme Genève, Amicale Marocaine des IMOC /IMC, Pro Aid Autisme, Ordre de Malte France, Institut Régional et Européen des Métiers de l'Intervention Sociale, Sésame Autisme, Autisme France, APEPA Belgique, UNAPEI, Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire, En passant par la montagne, Fondation Autisme Luxembourg... Je forme dans les EPHAD, les centres Hospitaliers, FAM, MAS, IME, SESSAD, CRECHE, CHU...

J'ai participé à de nombreux colloques, forums... et co-organisé les Forums Snoezelen de Paris, Bordeaux (France), Namur (Belgique), Casablanca (Maroc), Beyrouth (Liban) Turin, Milan (Italie), Fribourg, Genève (Suisse)

Fondateur de l'école snoezelen de l'Ordre Malte France (ESOMF) en 2007 ; de l'Ecole Snoezelen Marocaine (ESMa) en 2014 et fondateur de SUCOM France : entreprise de formation en 2017 : www.sucom-france.com





Eliane Tauleigne

Je suis psychomotricienne depuis 2001, je travaille auprès de divers publics allant du nourrisson à la personne âgée.

Je suis formatrice en Approches Corporelles et Sensorielles depuis 2010 principalement autour de l'approche Snoezelen, de la Relaxation et de la Balnéothérapie.

J'interviens aussi sur des thèmes autour du Développement Psychomoteur, de la Prévention de l'Usure Professionnelle et la Méditation en Pleine Conscience.

Après avoir moi-même été formée, j'ai pratiqué l'Approche Snoezelen tout d'abord auprès d'adultes lourdement handicapés puis depuis mon installation en libérale en 2010 avec différents publics allant du jeune enfant à la personne âgée.

Après un Diplôme Universitaire Synthèse des Techniques de Relaxation et Sophrologie en 2011, je me suis progressivement tournée vers l'approche de la Méditation en Pleine Conscience, je suis Instructrice en Méditation pour enfants (Méthode Eline Snel : Académie of Mindful Teaching) depuis 2020.

Je donne régulièrement des formations dans des MAS, FAM, EHPAD, IME, SSESAD, CAMSP, Accueil de jour, Crèche, Relais d'assistante maternelle, Centre hospitalier universitaire ou spécialisé...





Aurélie CONVERSE

J'ai un Master 2 en lettres, Certificat International d'Enseignement du Française Langue et Littérature pour le bac International.

Je suis aussi Professeure de littérature et formatrice.

Après avoir reçu un diagnostique d'autisme, j'ai décider de comprendre mieux ce handicap et de pouvoir en faire une force. J'ai donc décider de suivre un certificat universitaire en Autisme à l'université de Fribourg (Suisse).

Etant de haut niveau de fonctionnement, je mets « mon autisme » mais aussi et surtout toutes mes compétences professionnelle pour intervenir auprès d'enfants en bas âges (à partir de 6 mois), mais aussi après d'enfant et d'adolescents afin de les aider à mieux comprendre l'environnement. C'est ainsi que j'interviens auprès d'enfants TSA en crèche, mais aussi à domicile ou encore dans des associations de loisirs.

J'interviens aussi dans des établissements auprès des professionnels afin de les aider à mieux comprendre et mieux accompagner les personnes atteintes de TSA





Nadège GOLAY

L'autisme est un domaine dans lequel je me spécialise depuis plus de 10 ans.

Mon engagement a commencé en IME (Institut Médico-Educatif) en tant qu'Aide Médico-Psychologique et s'est poursuivi en MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), puis à domicile. Les accompagnements se sont effectués auprès d'enfants et adultes avec TSA (Troubles du Spectre Autistique), avec ou sans déficience intellectuelle.

Après avoir suivi des formations sur la communication non verbale (PECS), les méthodes spécifiques à l'autisme (TEACCH) et à l'approche cognitivo-comportementaliste (ABA), j'ai axé mes connaissances sur les évaluations (AAPEP, COM VOOR, Profil Perceptif) permettant un accompagnement personnalisé.

J'ai travaillé plusieurs années au sein d'une équipe de diagnostic autisme et j'ai été formée à l'ADOS-2 (outil d'évaluation au diagnostic autisme).

Actuellement Educatrice-Spécialisée et diplômée universitaire en Autisme et Troubles Associés, j'exploite mes connaissances au service des aidants, tant auprès des familles que les professionnels.

Mes formations s'adressent également à toutes les personnes susceptibles d'être sensibilisées aux TSA ; au sein des établissements scolaires, en milieu professionnel ou associatif.

Je travaille pour le Cabinet Spécialisé en Autisme SUCOM France





SUCOM France

Siret : 831 098 447 00038
Immatriculation : 831 098 447 RCS Annecy
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740341874

Contact :
+336 83 99 50 39
sucom.france@gmail.com
www.sucom-france.com

*Centre de Formation
Cabinet Spécialisé en Autisme
Cabinet de Psychologie*

Formation à l'approche éthologique de la personne

**Toutes nos formations peuvent être mises en place
dans un délais de 3 mois**



Qu'est ce que l'approche éthologique de la personne

L'éthologie humaine est l'étude biologique du comportement de l'homme.

Avec Tinbergen, on peut résumer par quatre questions le programme de l'éthologie :

1. Quels sont les facteurs qui, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'organisme déterminent l'apparition d'un comportement à un moment et en un lieu donné ?
2. En quoi un comportement peut-il être considéré comme adapté : quels sont les effets bénéfiques de ce comportement pour l'organisme qui l'accomplit et pour sa descendance ?
3. Comment ce comportement a-t-il évolué : peut-on reconstituer les étapes qui, au cours de la phylogenèse, l'ont amené, par modification génétique et sélection naturelle, à son état actuel ?
4. Quelle en est l'ontogenèse : en quoi est-il le résultat de l'histoire de l'individu et de ses expériences antérieures ; quels sont les changements qui se produisent dans les comportements de l'individu au cours de son développement ?

On voit que ces questions sont pertinentes quel que soit le comportement considéré et quel que soit l'organisme, animal ou humain, auteur de ce comportement



Boris Cyrulnik



La communication comportementale éthologique

Réf : E01

Prérequis

- Avoir déjà accompagné une personne dépendante (bébé, enfant, adulte, senior)

Objectifs de la formation

- Faire des observations qualitatives et quantitatives de nos comportements et de ceux des personnes qui nous entourent
- Comprendre la valeur communicationnelle de nos comportements

Contenu de la formation

- Histoire et évolution de l'éthologie
- Décodage de nos propres comportements
- Les communications comportementales
- Le territoire : comment le déterminer, comment le respecter, comment y entrer ?
- Le rituel éthologique d'approche de la personne
- Les postures : hautes/basses, dominantes/dominées, de complémentarités...
- Exercices pratiques : Jeux de rôle



Public ciblé par cette formation

Tous professionnels désireux de comprendre les mécanismes et enjeux comportementaux qui sous-tendent nos actions et attitudes

Nature de l'action concourant au développement de compétences :

- Action de formation

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

La formation sera validée selon les critères suivants :

- Présence continue et Implication personnelle aux différentes journées de formation
- Implication par rapport au groupe de stagiaires
- Évaluation continue du cheminement individuel tout au long de la formation

Une attestation de fin de formation sera remise en fin de formation

Moyens pédagogiques

- Enseignement magistral et collaboratif avec de nombreuses analyses de productions écrites, vidéos, exercices pratiques
- Notes de cours reprenant de manière synthétique les thèmes abordés et références bibliographiques
- Matériel didactique divers

Modalités techniques

- Durée : 14 heures réparties sur 2 jours
- Horaires : 9h - 12 h / 13h - 17 h.
- Nombre maximum de participants : 15

Tarifs en France métropole

- 1200€/ jour Toutes Charges Comprises

Note de satisfaction moyenne des stagiaires ayant participé à cette formation



Pas encore dispensée



L'approche d'une personne selon les modèles éthologiques

Réf : E02

Prérequis

- Avoir déjà accompagné une personne dépendante (bébé, enfant, adulte, senior)

Objectifs de la formation

- Apprentissage de l'observation qualitatif et quantitatif de nos comportements et de ceux des personnes qui nous entourent
- Repérer les comportements agressifs

Contenu de la formation

- Approche éthologique (regard, posture, geste...)
- Les ajustements corporels et les interactions de comportements
- La lecture des canaux sensoriels d'ouverture privilégiée des personnes
- Lecture des postures d'ouverture et de fermeture corporelle
- L'éthologie au service de l'amélioration de la qualité de vie des personnes dépendantes
- Introduction à la synergologie
- Exercices pratiques : Jeux de rôle

Note de satisfaction moyenne des stagiaires ayant participé à cette formation

★★★★★ 4,88



Public ciblé par cette formation

Tous professionnels désireux de comprendre les mécanismes et enjeux comportementaux qui sous-tendent nos actions et attitudes

Nature de l'action concourant au développement de compétences :

- Action de formation

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

La formation sera validée selon les critères suivants :

- Présence continue et Implication personnelle aux différentes journées de formation
- Implication par rapport au groupe de stagiaires
- Évaluation continue du cheminement individuel tout au long de la formation

Une attestation de fin de formation sera remise en fin de formation

Moyens pédagogiques

- Enseignement magistral et collaboratif avec de nombreuses analyses de productions écrites, vidéos, exercices pratiques
- Notes de cours reprenant de manière synthétique les thèmes abordés et références bibliographiques
- Matériel didactique divers

Modalités techniques

- Durée : 14 heures réparties sur 2 jours
- Horaires : 9h - 12 h / 13h - 17 h.
- Nombre maximum de participants : 15

Tarifs en France métropole

- 1200€/ jour Toutes Charges Comprises



Gestion des Troubles du comportements

Réf : E03

Prérequis

- Avoir déjà accompagné des personnes dépendantes

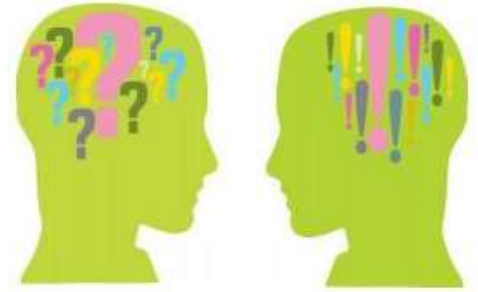
Objectifs de la formation

- Comprendre l'agressivité en général
- Analyser les mécanismes qui vont amener aux conduites déviantes
- Appliquer l'analyse fonctionnelle des comportements pour une meilleure intervention
- Mettre en place une observation fine et détaillée des comportements cibles
- Comprendre la valeur la valeur communicationnelle de nos comportements

Contenu de la formation

- L'agressivité en générale
- Les mécanismes de l'agressivité.
- L'agressivité comme moyen de communication
- Comment gérer les comportements défis (agressif ou/et archaïque ou/et d'opposition)
- La sensorialité de la personne
- L'analyse fonctionnelle des comportements
- La triade : éducation / médication / relaxation
- L'angoisse et le stress comme blocage comportemental
- Les changements sources d'angoisse et d'agressivité
- Les postures : Hautes/basses, dominantes/dominées, de complémentarité...
- Les agressions bienveillantes personnelles, institutionnelles
- Introduction à la médiation de conflits
- Exercices pratiques : Jeux de rôles

Note de satisfaction moyenne des stagiaires ayant participé à cette formation



Public ciblé par cette formation

Tout Professionnel en fonction ou prenant un poste dans une structure accueillant des personnes dépendantes.

Nature de l'action concourant au développement de compétences :

- Action de formation

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

La formation sera validée selon les critères suivants :

- Présence continue et Implication personnelle aux différentes journées de formation
- Implication par rapport au groupe de stagiaires
- Évaluation continue du cheminement individuel tout au long de la formation

Une attestation de fin de formation sera remise en fin de formation

Moyens pédagogiques

- Enseignement magistral et collaboratif avec de nombreuses analyses de productions écrites, vidéos, exercices pratiques
- Notes de cours reprenant de manière synthétique les thèmes abordés et références bibliographiques
- Matériel didactique divers

Modalités techniques

- Durée : 14 heures réparties sur 2 jours
- Horaires : 9h - 12 h / 13h - 17 h.
- Nombre maximum de participants : 15

Tarifs en France métropole

- 1200€/ jour Toutes Charges Comprises



SUCOM France

Siret : 831 098 447 00038
Immatriculation : 831 098 447 RCS Annecy
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740341874

Contact :
+336 83 99 50 39
sucom.france@gmail.com
www.sucom-france.com

*Centre de Formation
Cabinet Spécialisé en Autisme
Cabinet de Psychologie*

Détails pratiques pour les formations en INTRA (c'est-à-dire dans les établissements demandeurs)



LES FORMATEURS

Tous les formateurs sont des professionnels déclarés sur les registres pédagogiques de Sucom France S.A.S. De plus, ils sont en possession d'un numéro de Siret individuel.

Laurent Knodt, président de SUCOM France S.A.S, psychologue de formation (N° ADELI 749307815), a validé tous les contenus des cours qui sont dispensés dans son programme. Cependant, il est laissé à la liberté de chaque formateur de présenter son cours comme il l'entend et d'utiliser tous les moyens pédagogiques qu'il jugera bon.

NATURE DE L'ACTION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Selon le code du travail, la nature de l'action de formation professionnelle continue dispensée par SUCOM France SAS aura une finalité professionnelle. Cette finalité est démontrée par l'appartenance de l'action de formation à un des types de la liste figurant à l'article L 6313-1 du code du travail en l'occurrence : « Les actions de formation »

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

• **Pédagogie**

L'enseignement alterne des cours magistraux et des cours participatifs

Les exposés interactifs sont illustrés au départ de matériel vidéo et sonore (films, diaporamas, musiques...) apportés par le formateur. Dans certains cas, le participant peut également apporter ses propres supports après accord du formateur.

Temps de mises en situation et jeux de rôle

Matériel didactique : Vidéo projecteur, écran, support de cours, film, audio, camescope...

Matériel pédagogique : Montessori, snoezelen, ABA, TEACCH pour les modules concernés uniquement.

Notes de cours reprenant de manière synthétique les thèmes abordés et références bibliographiques

• **Les stagiaires :**

Les stagiaires s'engagent à l'utilisation de la vidéoscopie pour certaines situations pratiques dans le respect du droit à l'image.

En fin de formation, un questionnaire de satisfaction écrit sur la formation sera demandé à chaque stagiaire. Ceci dans l'objectif de vérifier la qualité et la pertinence du service rendu.

MOYEN PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION DE LA FORMATION

Les modules sont validés par le formateur selon les critères suivants :

- Présence continue aux différentes journées de formation
- Implication personnelle dans la formation
- Implication par rapport au groupe de stagiaires
- Évaluation continue du cheminement individuel tout au long des cycles
- Démonstration pratique de sa compréhension des thèmes abordés
- Passation d'un questionnaire d'évaluation des compétences acquises en fin de formation



SANCTION DE LA FORMATION

Aux termes de la formation, une attestation de suivi de formation sera remise à chaque participant.

Cette attestation de fin de formation individuelle reprendra :

- Les objectifs poursuivis,
- La nature de l'action concourant du développement des compétences,
- La durée de l'action,
- Le résultat de l'évaluation des compétences acquises lors de la formation.

ORGANISATION ET LOGISTIQUE et MODALITES PRATIQUES

•Délais de mise en place d'une formation

- Toutes nos formations peuvent être mise en place dans un délai minimum de 3 mois après être rentré en contact avec notre organisme de formation.

•Nombre de participant

- 15 stagiaires maximum par formation
- (Ceci afin de permettre de nombreux jeux de rôles et un travail personnalisé.)

• Horaires

- 9h-13h / 14h-17h00
- Les horaires peuvent être ajustés en fonction des besoins des établissements demandeurs
- Deux pauses de 10 minutes peuvent être organisées en matinée et en après-midi.
- Le repas peut être pris en commun sur le lieu de stage et à la charge des établissements demandeurs.

• Modalités pratiques :

Il est conseillé aux stagiaires de porter une tenue souple permettant toute liberté de mouvement pour les jeux de rôle

• Lieu

- **Intra** : Les formations se déroulent dans les locaux des établissements demandeurs et à leur charge
- **Inter** : Les formations se déroulent dans les locaux définis par Sucom France. L'adresse est communiquée au stagiaire dans un délai de minimum 15 jours avant le début de la formation.
- **Individuel** : Dans ce cas, il convient de contacter le responsable 15 jours avant le début de la formation afin d'obtenir les détails précis.

• Locaux

- Une salle de formation pouvant accueillir les personnes comprenant des tables et des chaises et un tableau (ou mur) blanc pour projeter des films (et la possibilité d'opacifier le local).
- Un local plus spacieux pour des exercices de jeux de rôle (si le local de cours est trop petit) ou une salle de snoezelen (spécifique pour la formation snoezelen), psychomotricité...
- Un endroit pour le repas de midi et les pauses.
- Un accès aux sanitaires.



COÛT DES FORMATIONS

- **Partout en France** : 1200€ par jour de formation, toutes charges comprises (Déplacement, logement, restauration...)
- **Partout en Suisse** : 1700 CHF par jour de formation, toutes charges comprises (Déplacement, logement, restauration...)
- **Autre pays, nous consulter (Espagne, Belgique, Maroc...)**

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation entre les deux parties (l'établissement demandeur et SUCOM France) sera établie et signée au minimum 3 mois avant le début de la formation. Cette convention devra reprendre toutes les clauses de cette formation, le nombre de modules souhaités, les dates de réalisation de l'action de formation, les modalités de paiement ainsi qu'un devis.

CERTIFICATION – DÉCRET QUALITÉ

SUCOM France a déclaré une activité qui est enregistrée sous le n° 84740341874 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes » (code du travail, R. 6351-6)
Ce numéro d'activité est à faire valoir auprès des Organismes Paritaire Collecteurs Agréés en France pour toute demande de financement.

SUCOM France est un organisme de formation référencé au DATADOCK et certifié Qualiopi par un certificat de conformité N° 187400171-1 dans la cadre de l'action de formation en référence au décret L.6313-1 du code du travail



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivantes :

Actions de Formation

Pour tous renseignements complémentaires

Laurent Knodt, président

Portable : +33 6 83 99 50 39

Mail : sucom.france@gmail.com

WEB : www.sucom-france.com



SUCOM France

Siret : 831 098 447 00038
Immatriculation : 831 098 447 RCS Annecy
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740341874

Contact :
+336 83 99 50 39
sucom.france@gmail.com
www.sucom-france.com

*Centre de Formation
Cabinet Spécialisé en Autisme
Cabinet de Psychologie*

Documents d'inscription individuelle en INTER



Bulletin d'inscription individuelle pour un INTER

Renseignement sur l'établissement (si formation payée par l'employeur)

Nom ou raison sociale :	_____				
Adresse	_____				
CP	_____	Ville	_____	Pays	_____
Téléphone	_____		Mail	_____	
Nom du responsable	_____				
Adresse de facturation (si différente)	_____				

Renseignement sur le participant

NOM :	_____	Prénom :	_____		
Adresse	_____				
CP	_____	Ville	_____	Pays	_____
Téléphone	_____		Mail	_____	
Profession / fonction	_____				

	Nom du module	Réf	date	Tarif
Module	_____	_____	_____	_____
TOTAL				_____

- Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions d'inscription (4 pages)*
- Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur (2 pages)*
- Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente (2 pages)*

*Cocher les 3 cases obligatoirement pour que l'inscription soit effective

Fait à _____ Le : __/__/____	Signature du participant	Signature et cachet de l'établissement (si formation payée par l'employeur)
-------------------------------------	--------------------------	---

Document à renvoyer complété et signé par mail à sucom.france@gmail.com ou par courrier à
SUCOM France 1 rue Maréchal Leclerc-74300 Cluses



SUCOM France

Siret : 831 098 447 00038
Immatriculation : 831 098 447 RCS Annecy
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740341874

Contact :
+336 83 99 50 39
sucom.france@gmail.com
www.sucom-france.com

*Centre de Formation
Cabinet Spécialisé en Autisme
Cabinet de Psychologie*

Conditions d'inscription individuelle en INTER



CONDITIONS D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE EN INTER

BUT ET TERMINOLOGIE EMPLOYEE DANS LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Les Conditions d'Inscription (C.I.) ont pour but de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le **Prestataire** (SUCOM France S.A.S., ayant son siège au 1/3 Rue Maréchal Leclerc à 74300 Cluses, société créée le 01/07/2017 et déclarée au greffe du tribunal de commerce d'Annecy le 26/06/2017 qui a procédé à son immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 831 098 447 R.C.S. Annecy, identifiée au SIRET sous le n° 831 098 447 00012 et détenant le code APE 8559A, organisme de formation enregistré sous le numéro 84740341874 auprès préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes) et le **Participant**.

Toute offre de prestation du Prestataire acceptée par le participant implique l'adhésion de ce dernier, sans réserve, aux présentes C.I.

INSCRIPTION

Renvoyez le bulletin d'inscription dûment renseigné par courrier ou mail :

- Courrier : SUCOM France
1, Rue Maréchal Leclerc
74300 Cluses
- Email : sucom.france@gmail.com

Après réception du bulletin d'inscription et du règlement, SUCOM France adresse une confirmation d'inscription au participant ainsi qu'une convocation à la formation.

Il est possible de s'inscrire à une formation en inter tant qu'il reste de la place à celle-ci. Il n'y a pas de date limite pour les inscriptions individuelle.

MONTANT DES MODULES

Montant exprimé en JOURNEE DE FORMATION

Payement en EURO	Payement en CHF
180€ / jour (inscription individuel)	300 CHF / Jours
230€ / jour (inscription employeur)	

REGLEMENT :

A l'issue de la formation, SUCOM France adressera une facture au participant Dans le cas où la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA, Pôle Emploi), il appartient à l'employeur du participant ou au participant lui-même de s'occuper de la procédure de demande et du suivi administratif.

Le règlement est à régler minimum 10 jours avant le début de la formation :

- **PAR CHÈQUE** libellé au nom de SUCOM France et renvoyé avec la présente inscription à l'adresse de SUCOM France – 1 Rue Maréchal Leclerc – 74300 CLUSES
- **PAR VIREMENT** en indiquant le numéro du module en message de référence

Banque : Crédit Lyonnais : LCL
IBAN : FR74 3000 2021 4800 0011 7277 H72
BIC : CRLYFRPP



ORGANISATION, LOGISTIQUE ET MODALITES PRATIQUES

Accueil des participants

Les participants sont accueillis 15 mn avant le début du stage
Café / thé / élément de bouche sont à la charge et sous la responsabilité de SUCOM France.
En fin de formation, un dossier pédagogique dématérialisé sera transmis à chaque participant.

Nombre de participant

15 participants maximum par groupe de formation
Ceci afin de permettre de nombreux jeux de rôles et un travail personnalisé.

Horaire

9h-13h et 14h-17h00
Les horaires peuvent être ajustés en fonction des besoins des participants.
Deux pauses de 10 minutes peuvent être organisées. Une en matinée et une en après-midi.
Le repas ne peut pas être pris sur le lieu de stage et il reste à la charge du Participant.

Modalités pratiques :

Il est conseillé aux participants de porter une tenue souple permettant toute liberté de mouvement pour les jeux de rôle

Moyens pédagogiques

Enseignement alternant les cours magistraux et les cours participatifs.
Les exposés sont interactifs et illustrés au départ de matériel vidéo et sonore (films, diaporamas, musiques...) apportés par le formateur.
Les participants sont invités à amener leurs propres situations et supports (vidéos...) Le formateur s'engage alors à réaliser des analyses et observations sur base des supports apportés.
Temps de mises en situation et jeux de rôle
Matériel didactique : Vidéo projecteur, écran, support de cours, film, audio, caméscope
Matériel pédagogique : Montessori, snoezelen, ABA, TEACCH pour les modules concernés uniquement
Notes de cours : reprenant de manière synthétique les thèmes abordés et références bibliographiques

Lieu de la formation en inter-entreprise

Les formations se déroulent dans les locaux suivants :

- **A Cluses : SUCOM France**, Panoramic - 2^{ème} étage - 1 rue Maréchal Leclerc - 74300 CLUSES
- **Au Puy en Velay** : Cabinet de Psychomotricité Eliane Tauleigne - 4 rue Francisque Mandet - 43000 Puy en Velay et la Salle Snoezelen est au 5 sens 58 bis av. Charles Dupuy 437000 Brives Charensac

Locaux mis à disposition

- Un espace de formation pouvant accueillir les personnes comprenant des tables et des chaises et un tableau (ou mur) blanc pour projeter des films (et la possibilité d'opacifier le local).
- Un espace pour des exercices de jeux de rôle (si le local de cours est trop petit) ou une salle de snoezelen (spécifique pour la formation snoezelen), psychomotricité...
- Un espace de pause
- Un accès aux sanitaires



La formation sera animée par :

Un formateur référencé sur les registres de SUCOM France

Le formateur sera éventuellement accompagné d'une personne en formation de formateur (aucun surcout pour le participant)

NATURE DE L'ACTION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Selon le code du travail, la nature de l'action de formation professionnelle continue dispensée par SUCOM France SAS aura une finalité professionnelle. Cette finalité est démontrée par l'appartenance de l'action de formation à un des types de la liste figurant à l'article L 6313-1 du code du travail en l'occurrence : « Les actions de formation »

MOYEN PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION DE FORMATION

Les modules sont validés par le formateur selon les critères suivants :

- Présence continue aux différentes journées de formation
- Implication personnelle dans la formation
- Implication par rapport au groupe de stagiaires
- Évaluation continue du cheminement individuel tout au long des cycles
- Démonstration pratique de sa compréhension des thèmes abordés
- Passation d'un questionnaire d'évaluation des compétences acquises en fin de formation

En sus, il sera remis à chaque participant un questionnaire de satisfaction pour la formation dispensée

SANCTION DE LA FORMATION

Aux termes de la formation, une attestation de suivi de formation sera remise à chaque participant. Cette attestation de fin de formation individuelle reprendra :

- Les objectifs poursuivis,
- La nature de l'action concourant du développement des compétences,
- La durée de l'action,
- résultat de l'évaluation des compétences acquises lors de la formation.

CERTIFICATION – DECRET QUALITE

SUCOM France a déclaré une activité qui est enregistrée sous le n° 84740341874 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes » (code du travail, R. 6351-6)

Ce numéro d'activité est à faire valoir auprès des Organismes Paritaire Collecteurs Agréés en France pour toute demande de financement.

SUCOM France est un organisme de formation référencé au DATADOCK et certifié Qualiopi par un certificat de conformité N° 187400171-1 dans le cadre de l'action de formation en référence au décret L.6313-1 du code du travail



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivantes :

Actions de Formation



NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

En cas de renoncement par le participant à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, le participant s'engage au versement de l'intégralité du montant de la formation à titre de **dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du participant et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.** Si le délai est supérieur à 10 jours avant le démarrage de la prestation de formation, la formation ne sera pas facturée.

En cas de renoncement par le prestataire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, le prestataire s'engage le mois qui suit la date de la formation annulée, à proposer une nouvelle date de formation.

En cas de réalisation partielle : le groupe des participants et le prestataire s'engagent mutuellement à organiser d'autres dates

DROIT D'IMAGES

Le participant autorise le prestataire à le photographier en individuel ou en groupe avec les autres participants à la formation.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le participant autorise à fixer, reproduire et communiquer sous l'entête de SUCOM FRANCE les photographies prises dans le cadre de la présente convention. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par SUCOM France, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : - Presse, - Livre, - Exposition, - Publicité, - Projection publique, - Concours, - Site internet de SUCOM France, SUCOM France s'interdit expressément de procéder à une exploitation préjudiciable des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant. Le participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et il ne pourrait prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Par ailleurs les participants de la formation sont clairement avertis de la possibilité d'utiliser la vidéoscopie comme outils pédagogique. Les images obtenues dans ce cadre ne seront utilisées que dans le cadre strict de la formation, sujet de cette convention et détruites en fin de formation. L'utilisation de cet outil ne pourra en aucun cas être reproché au formateur.

LITIGES

Dans l'hypothèse de l'absence de solutions dites à l'amiable, tout litige serait porté devant les tribunaux compétents. En l'occurrence, le tribunal de Bonneville (département 74)



SUCOM France

Siret : 831 098 447 00038
Immatriculation : 831 098 447 RCS Annecy
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740341874

Contact :
+336 83 99 50 39
sucom.france@gmail.com
www.sucom-france.com

*Centre de Formation
Cabinet Spécialisé en Autisme
Cabinet de Psychologie*

Règlement intérieur (formations en inter)



Règlement Intérieur

PREAMBULE

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4, et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail.

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles de la vie individuelle et collective dans un groupe en formation. Il s'applique à tous les stagiaires de chaque formation, et ce pour toute sa durée.

Conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement. Ce présent règlement peut compléter le règlement du site dans un cas d'incomplétude de ce dernier.

Le règlement intérieur est remis à chaque stagiaire avant la formation. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et l'application de sanctions à son égard en cas d'observation de ce dernier.

SECTION 1 : REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Article 2 – Principes généraux

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres, en respectant les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation, ainsi que toute consigne relative à l'usage des matériels mis à disposition. Chaque stagiaire est tenu de laisser en bon état d'usage et de propreté l'ensemble des locaux mis à sa disposition durant la formation.

Article 3 – Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichés dans les locaux de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation et des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le **18** à partir d'un poste fixe ou le **112** à partir d'un téléphone portable et alerter l'organisme de formation.

Article 4 – Boissons et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue sur le lieu de formation.

Article 5 – Interdiction de fumer et de vapoter

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est strictement interdit de fumer dans les lieux de formation. Vapoter est également interdit dans les locaux.

Article 6 – Prévention et Accident

Il est dans l'intérêt du stagiaire d'informer le formateur d'éventuels problèmes de santé (maux de dos, problèmes respiratoires, incapacités physiques, etc..) afin de permettre, le cas échéant, un aménagement des exercices proposés. Le stagiaire victime d'accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de l'accident avertit immédiatement au responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

SECTION 2 : DISCIPLINE GENERALE

Article 7 – Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le stagiaire s'engage à signer les feuilles d'émargement (matin/après-midi). Sauf circonstances exceptionnelles et accord préalable de la direction de l'organisme de formation, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 8 – Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir la direction de l'organisme de formation et s'en justifier. Celle-ci en informe le financeur et l'employeur. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires de la part de l'employeur du stagiaire.

Article 9 – Accès aux lieux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services

Article 10 – Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire décente.

Article 11 – Comportement

Il est demandé à tout stagiaire un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations. L'usage du téléphone portable est interdit durant la formation et placé en mode silence pour ne pas déranger la session en cours. Il est demandé à chacun des stagiaires de respecter les règles de confidentialité en ce qui concerne les échanges dans le groupe, pour

préserver un espace de confiance. Il est également attendu des stagiaires de participer et de s'impliquer dans la formation, au moment des échanges, des travaux de groupes ou des mises en situation.

Article 12 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie ou casse du matériel.

En fin de formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 13 – Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer, photographier ou de filmer les sessions de formation.

La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel, sous peine de poursuites judiciaires.

Article 14 – Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des Stagiaires

Chaque stagiaire doit prendre soins de ses effets personnels. SUCOM FRANCE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposée par les stagiaires dans ses locaux durant la formation.

SECTION 3 : SANCTIONS

Article 15 - Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régies par les articles R 6352-3 à R 6352-8 du code du travail et les articles L.6355-8 et 9 du Code du Travail pour les sanctions pénales.

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme ;
- Exclusion définitive de la formation



Article 16 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés. Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 17 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

SECTION 4 : PUBLICITE

Article 18 : disponibilité du règlement intérieur

Le présent Règlement Intérieur est disponible et consultable sur le site de l'organisme de formation : www.sucom-france.com

Fait à Cluses le 01/01/2022



SUCOM France

Siret : 831 098 447 00038
Immatriculation : 831 098 447 RCS Annecy
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740341874

Contact :
+336 83 99 50 39
sucom.france@gmail.com
www.sucom-france.com

*Centre de Formation
Cabinet Spécialisé en Autisme
Cabinet de Psychologie*

Conditions Générales de Vente



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - BUT

Les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V.) ont pour but de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire (SUCOM France S.A.S., ayant son siège à 1 rue Maréchal Leclerc – 74300 Cluses, société créée le 01/07/2017 et déclarée au greffe du tribunal de commerce d'Annecy le 26/06/2017 qui a procédé à son immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 831 098 447 R.C.S. Annecy, identifiée au SIRET sous le n° 831 098 447 00038 et détenant le code APE 8559A, organisme de formation enregistré sous le numéro 84740341874 auprès préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes) et le Client.

Toute offre de prestation du Prestataire acceptée par le Client implique l'adhésion de ce dernier, sans réserve, aux présentes C.G.V.

2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes C.G.V. s'appliquent à l'ensemble des formations proposées et dispensées SUCOM France S.A.S, à savoir, les formations : sanitaires, médico-sociales et d'enseignement. Les présentes C.G.V. excluent l'application de toute autre disposition, sauf décision contraire prise d'un commun accord par le Prestataire et le Client, et, en tout état de cause, après acceptation expresse et écrite de la part du Prestataire. Toute autre condition figurant sur un support du Prestataire n'est communiquée qu'à titre indicatif. En cas de contradiction entre une telle information et les C.G.V., ces dernières prévaudront. Elles primeront également sur les termes de tout autre document qui aura pu être échangé entre le Prestataire et le Client.

3 - ACCORD DES PARTIES - CONDITIONS D'INSCRIPTION

La réalisation d'une formation par le Prestataire est précédée de la conclusion d'un contrat de prestation signé par lui et le Client. Avant toute inscription définitive à une formation, le Prestataire remet au Client, concernant cette dernière les documents contractuels nécessaires qui mentionnent :

- l'intitulé, la nature, la durée, le programme ainsi que ses objectifs et l'objet de la nature de l'actions de formation qu'il prévoit ainsi que les effectifs qu'elles concernent ;
- le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare ;
- les conditions dans lesquelles la formation est donnée aux stagiaires, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation ;
- les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat ;
- le profil des formateurs avec mentions de leurs

titres ou qualités ;

- les horaires ;
- les modalités d'évaluation ;
- les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires ;
- le règlement intérieur applicable en cas de formation en inter établissement ;
- les tarifs ;
- les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

A l'issue de la formation, le Prestataire délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. Dans le cas où la formation dispensée par le Prestataire est entreprise par une personne physique, Client, à titre individuel et à ses frais, cette dernière peut, dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire, Client, est empêché de suivre la formation, il peut mettre fin au contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. En outre, aucune somme ne peut être exigée par le Prestataire au stagiaire, Client, avant l'expiration du délai de rétractation de 10 (dix) jours. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 (trente) % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation. En cas d'achat à distance d'une formation par une personne physique, Client, considérée comme consommateur, celle-ci dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours courant à compter du jour de la conclusion du contrat avec le Prestataire. A cet effet un formulaire est mis à disposition du consommateur qui doit en faire la demande à l'adresse mail suivante : sucom.france@gmail.com

4 - CONDITIONS D'INTEGRATION

Pour certaines formations, le Prestataire est en droit d'exiger l'obtention préalable d'une qualification ou d'un diplôme ou le suivi d'un autre module de formation vendue par le Prestataire. En tout état de cause, la décision d'intégration des participants à une formation appartient exclusivement au Prestataire.

5 - CONVOCATION

Dans l'hypothèse de l'organisation d'une formation interentreprises : le Prestataire adresse, le cas échéant, au Client, à charge pour lui d'en informer les participants, la ou les convocations mentionnant les renseignements relatifs à la formation, et notamment son intitulé, ses dates, horaires et lieu de sa tenue. Il appartient au Client de s'assurer de l'inscription des participants ainsi que de leur présence à la formation prévue. Dans l'hypothèse de l'organisation d'une formation intra-entreprise : la confirmation de la tenue de la formation est adressée par le Prestataire au Client.

6 - CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs et prix des formations sont indiqués hors taxes, compte tenu de l'activité du Prestataire, exonéré en euros et en francs Suisse. Ils comprennent uniquement les formations ainsi que, le cas échéant, tous produits ou supports pédagogiques s'y rapportant. Sauf accord express et écrit préalable du Prestataire et du Client, ils n'incluent pas les frais de déplacement, de repas, d'hébergement du ou des formateurs, lesquels restent à la charge exclusive du Client. Ces frais seront facturés en sus.

7 - CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les factures émises par le Prestataire sont payables à réception, sans escompte, ni ristourne, ni remise sauf accord préalable express entre le Prestataire et le Client. Tout retard de paiement peut faire l'objet de pénalités de retard au-delà de trente (30) jours après émission de la facture. Ces pénalités sont calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage. En sus des pénalités de retard, toute somme impayée produira de plein droit l'obligation de verser une indemnité forfaitaire de quarante (40 €) euros au titre des frais de recouvrement. Toute formation commencée est due en totalité. Les règlements peuvent être effectués par chèque ou par virement. Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.) ou de tout autre organisme financeur dont il dépend, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il devra en informer le Prestataire. Si la prise en charge de l'O.P.C.A. ou de l'organisme financeur est partielle, la différence sera facturée au Client. Si le Prestataire n'a pas reçu l'attestation de prise en charge de l'O.P.C.A. ou de l'organisme financeur avant le début de la formation, le Prestataire se réserve le droit de facturer l'intégralité du montant de la formation au Client. En cas d'absence de règlement par l'O.P.C.A. ou l'organisme financeur, et ce quelle qu'en soit la cause, la facture est acquittée par le Client.

8 - ORGANISATION DE LA FORMATION

Les formations sont dispensées aux dates et lieux fixés, et dans les conditions indiquées par le Prestataire, conformément aux objectifs et programmes définis par lui, ou établis par accord des Prestataire et Client. A l'issue de la formation, le Prestataire remet une attestation faisant mention des objectifs, nature et durée de formation, avec, le cas échéant, les résultats de l'évaluation des acquis. La délivrance par le Prestataire des certificats, attestations, titres certifiés, est conditionnée par le paiement complet par le Client du prix de la formation correspondante.



9 - ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'impossibilité pour le Prestataire de réaliser une session de formation telle que convenue avec le Client, il s'engage à proposer à ce dernier, en lieu et place, une nouvelle date, cette substitution ne pouvant donner lieu à dédommagement.

10 - REPORT, ANNULATION

Sauf dispositions contraires prévues par le contrat de prestation, il est précisé qu'en cas d'accord commun entre le Prestataire et le Client d'un report d'une formation prévue ou, en cas d'annulation du fait du Client : - La session de formation ne sera pas facturée si le report ou l'annulation intervient dans un délai supérieur à dix (10) jours avant qu'elle ne débute, - La session de formation sera facturée dans son intégralité si l'annulation intervient dans un délai inférieur à dix (10) jours avant qu'elle ne débute.

11 - ASSIDUITE

S'agissant des formations certifiantes et/ou qualifiantes, la participation des stagiaires à la totalité des formations organisées par le Prestataire est obligatoire. Cette condition doit être remplie pour obtenir certificat, attestation, titre certifié. En outre, les absences d'un stagiaire, quelles qu'en soient la cause, qui ne seront pas pris en charge financièrement par l'O.P.C.A., devront être acquittées par ledit stagiaire.

12 - REGLEMENT INTERIEUR

Le Prestataire mettra à la disposition du Client le Règlement Intérieur qui lui est applicable. Les règles y visées, notamment d'hygiène, de sécurité, disciplinaires, les modalités éventuelles de représentation des stagiaires, devront être respectées.

13 - ASSURANCES

Le Client fournira au Prestataire une attestation d'assurance couvrant notamment, les conséquences financières de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et pécuniaires en découlant, directs ou indirects, causés à autrui, et particulièrement au Prestataire. Cette responsabilité s'entend du fait des dommages causés par le Client, par ses stagiaires ou par ses préposés. Cette garantie devra obligatoirement être étendue aux dommages pouvant être occasionnés au matériel du Prestataire. L'attestation ci-avant visée devra obligatoirement être fournie lors de l'inscription à une formation, et ce, quelle qu'en soit la forme. SUCOM France S.A.S. - 1 rue Maréchal Leclerc - 74300 Cluses, Tel : 06.83.99.50.39 Mail : sucom.france@gmail.com APE : 8559A - Siret 831 098 447 00038.

14 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des informations transmises par le Prestataire au Client, notamment juridiques, commerciaux, financiers, techniques, pédagogiques, demeureront sa propriété intellectuelle ou industrielle. Elles ne pourront être communiquées à des tiers, directement ou indirectement, qu'avec son consentement écrit préalable. Les présentes C.G.V. ne peuvent en aucun être interprétées comme constituant une cession de droit de cette nature.

15 - CONFIDENTIALITE

Le Prestataire et le Client s'interdisent de divulguer, à titre onéreux ou gratuit, les informations confidentielles, de quelque nature qu'elles soient, concernant l'autre partie, dont ils auraient pu avoir connaissance, volontairement ou involontairement, au cours de l'exécution de leurs relations contractuelles, au risque d'engager leur responsabilité dans les conditions de droit commun. Les informations confidentielles s'entendent, notamment, des données juridiques, commerciales, financières, techniques, toutes documentations, tous supports pédagogiques. Ils s'engagent à faire respecter cette interdiction en prenant toutes mesures utiles par leur personnel ou toute personne sur laquelle ils auraient autorité. Les obligations résultant de cet engagement de confidentialité ne s'appliquent pas si la partie destinataire de l'information apporte, notamment, la preuve que l'information, au moment de sa communication, était déjà accessible au public. Ces dispositions s'appliquent sans limitation dans le temps.

16 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Dans le cadre de la réalisation de sa prestation, le Prestataire doit recueillir des informations et données personnelles faisant l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter les demandes d'inscription du Client, à assurer le bon suivi de son dossier, et de manière générale, à garantir une bonne gestion administrative de l'ensemble des formations qu'il propose. Le destinataire des données est : SUCOM France S.A.S. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication desdites informations, il doit s'adresser SUCOM France S.A.S. - 1 rue Maréchal Leclerc - 74300 Cluses. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

17 - MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes C.G.V. peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis, par le Prestataire. Dans ce cas, les modifications s'appliqueront à toutes les commandes qui lui seront postérieures.

18 - FORCE MAJEURE

Le Prestataire et le Client seront excusés de la non-exécution de leurs engagements contractuels si ceux-ci sont empêchés par tout événement susceptible d'être qualifié de force majeure telle que définie par les dispositions de l'article 1218 du Code civil, en ce inclus, notamment, les grèves et autre trouble majeur affectant les relations de travail, incapacité à obtenir ou retard dans l'obtention des moyens de transport, lois, ordres, réglementations. Dans le cas où l'un de ces événements de force majeure devrait durer plus d'un mois, le Prestataire ou le Client pourra décider de mettre immédiatement un terme à leurs relations contractuelles avec notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie. Tout terme anticipé ne saurait affecter les droits et engagements du Prestataire ou du Client, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée. Ainsi, les sommes déjà versées au Prestataire, ou qui lui seraient dues en vertu des présentes, lui resteront définitivement acquises.

19 - INTUITU PERSONAE

Tout contrat entre le Prestataire et le Client étant conclu en considération de la personnalité respective de ces derniers, elle (il) n'est ni cessible, ni transmissible, sauf accord express et écrit agréé par eux.

20 - ECHANGES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le Prestataire et le Client acceptent d'échanger par voie électronique. Dans ces conditions les dispositions des articles 1127 à 1127-6 du Code civil devront être respectées.

21 - DIFFERENDS - LITIGES

En cas de différend entre le Prestataire et le Client, ces derniers s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Si un désaccord persiste, les tribunaux civils compétents seront saisis par l'un ou l'autre pour résoudre le litige.

Fait à Cluses le 01/01/2022